

Liste des pièces pour le dossier d'inscription :



ATTENTION : nous n'accepterons que les dossiers COMPLETS
NE PAS IMPRIMER CE DOCUMENT

A apporter aux permanences :



- bulletin d'adhésion rempli et SIGNÉ
- décharge parentale/autorisation image (pour les mineurs, **1 par enfant**)
- certificat médical récent (datant de moins de 1 an si nouvelle inscription)
l'Attestation questionnaire santé (anciens inscrit < 3 ans)
- chèque à l'ordre de « PEGOROC CLAPIERS »

Participation aux activités de l'association (entraînements, sorties) sous réserve de la fourniture de l'intégralité des documents.

Quelques explications :

Cette année votre dossier d'inscription vous est envoyé par mail, il vous suffit de l'imprimer et de le remplir!!

≡ **Bulletin d'adhésion :**

Sont OBLIGATOIRES :

≡ l'adhésion et animation à l'association (pour TOUS)

≡ la "licence et assurance" FFME (pris en charge uniquement pour les animateurs)

(1) "même famille" : sont considérées comme personnes d'une même famille deux personnes ayant le même nom ou habitant à la même adresse.

Exemple de tarif spécial pour la licence FFME : 2 adultes et 1 enfants => 1 adulte à 57,9€ + 1 enfant à 45,2€ + 1 tarif spécial à 31,90€ => 135€ pour les licences FFME ... faire toujours au moins cher!

(2) Les membres du conseil d'administration bénéficient d'un tarif préférentiel pour l'adhésion à l'association. Ils doivent tout le même souscrire à la licence FFME et l'assurance "base +"

et animateurs ont la possibilité de ne payer que leur adhésion au club. La part animation, la licence FFME et l'assurance sont pris en charge par le club contre service rendu.

Défraiement forfaitaire des animateurs pour ceux qui le souhaitent (certains animateurs renoncent au remboursement de leurs frais) :

- 150€ d'indemnité annuelle pour bonne action de bénévolat (animateur non salarié seulement)
- 10€ / encadrement à Grabels (frais kilométriques)
- 30€ à la journée (60€ / 2j) / encadrement en sortie en falaise (frais kilométriques)

De plus, les membres du conseil d'administration bénéficient automatiquement de la «garantie dirigeant» de la FFME qui offre des garanties plus élevées (équivalent Base ++ et IJ 1).

La liste des postes au conseil d'administration est disponible sur le site www.pegoroc.com, rubrique Bureau.

(3) Assurance FFME: La prise de licence FFME est obligatoire pour tout adhérent à une association ou d'une section d'association affiliée à la FFME. Comme les autres années, il a été décidé en réunion de bureau que tous les membres seraient obligatoirement assurés avec le contrat "Base +". Nous avons suivi l'avis de la FFME, qui "conseille instamment à ses licenciés d'opter pour le contrat global, même si par ailleurs ils pensent être déjà assurés pour les risques liés à la pratique de nos activités. Il est aujourd'hui particulièrement risqué de ne pas être couvert pour les frais médicaux, le capital décès, l'assistance, le rapatriement et les frais de recherche et de secours ! Un cumul de garanties est toujours préférable à un « trou » de garanties. D'autant plus qu'il est possible de cumuler les garanties notamment en ce qui concerne les IPP et les décès."

(4) Autres options FFME : Rien d'obligatoire puisqu'il s'agit d'options. Nous vous invitons à consulter la notice FFME jointe.

ATTENTION : votre bulletin d'adhésion doit obligatoirement être signé par tous les inscrits majeurs, ou par le représentant légal pour les enfants (réglementation FFME). Ceci remplace la signature de l'accusé de réception de la notice FFME (**Bulletin n°1**), qu'il n'est donc pas nécessaire de joindre.

(5) Option "Accès Grabels " : *Pour plus d'informations sur les salles, rdv sur le site www.pegoroc.com rubrique "La salle-Les cours".*

Enfants : la souscription à cette option permet aux enfants, en plus de leur créneau habituel, de suivre un cours encadré par leur animateur à la "grande" salle d'Altissimo Grabels, environ 1 fois toutes les 3-4 semaines le vendredi de 20h-22h (départ de Clapiers vers 19h30, co-voiturage). Ils ont également accès aux mêmes créneaux non encadrés que les adultes à la salle de Grabels (samedi de 10h30 à 12h30), s'ils sont autonomes (à voir avec l'animateur) ou accompagnés d'un adulte adhérent responsable.

Adultes : si vous souscrivez à l'option Grabels, vous bénéficiez d'un accès non encadré à la salle de Grabels (samedi de 10h30 à 12h30), toutes les semaines jusqu'à début juin.

≡ **Décharge parentale et droit à l'image:**

Merci de bien vouloir remplir **les 2 feuilles jointes** pour les adhérents mineurs. Pour faciliter la diffusion aux animateurs, merci d'en remplir **une par enfant**. Dans le cadre des cours et des sorties les animateurs sont amenés à prendre des photos et des vidéos de vos enfants lors des activités. Celles-ci sont publiées sur le site de PEGOROC ainsi que sur le Facebook réservé exclusivement aux membres de l'association. Merci de bien vouloir remplir l'autorisation de droit à l'image conjointe à l'autorisation parentale.

≡ **Certificat médical :** **ATTENTION NOUVELLES MODALITES**

Il s'agit d'un certificat médical pour la pratique de l'escalade, avec éventuellement une mention pour la compétition pour ceux qui le souhaitent. Ce certificat est obligatoire pour la FFME. Il doit être daté de moins d'un an pour les nouveaux adhérents (au moment de la prise de licence) et de moins de trois ans pour les anciens adhérents. **Aucune inscription ne sera acceptée sans ce certificat.**

Pour les personnes dont le certificat médical date de plus d'un an répondez au QUESTIONNAIRE de santé si joint (gardez le pour vous, inutile de nous le fournir) :

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

> Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence **en remplissant l'Attestation questionnaire santé**.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

> **Certificat médical à fournir**. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

Certificat médical pour le Montagnisme

L'alpinisme est une des activités proposées au cours de l'année allant de la sortie découverte aux sorties demandant plus de perfectionnement. La réglementation de la FFME nous oblige à demander aux adhérents **un nouveau certificat médical chaque année**.

≡ **Règlement :** Chèque à l'ordre de « **PEGOROC CLAPIERS** » ... du montant que vous aurez calculé avec le bulletin d'adhésion! Possibilité de payer en 3 fois en faisant 3 chèques et en indiquant la date d'encaissement souhaitée au dos.